

Réf: Dossier 277162

Avis de constitution

SOCIETE « ASM IMMOBILIER » en abrégé « ASMI »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE PETRO-IVOIRE EN
FACE DE L'EGLISE ST AMBROISE DU JUBILE., Lot ND, Ilot
ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12 Déc 2023, et enregistrés au Plateau le 15 Déc 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ASM IMMOBILIER » en abrégé «
ASMI »

Objet : INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, GESTION,
ACHAT, VENTE RECOUVREMENT; OPERATIONS
IMMOBILIERS DIVERSES, COMMERCE GENERAL ET
PRESTATION DE SERVICES DIVERS(FINANCIERS
COMMERCIAUX.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE PETRO-IVOIRE EN
FACE DE L'EGLISE ST AMBROISE DU JUBILE., Lot ND, Ilot
ND

Dirigeant(s) M ALLOGBA DJAMA MICHAEL JOSEPH YANN
STEPHANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-00281 du 11/01/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°01901/GTCA/RC/2024 du 11/01/2024

